

L'Eau : *du développement durable aux enjeux géopolitiques*

Novembre 2022



**DÉCENNIE
D'ACTION POUR
L'EAU**

2018-2028

L'EAU EN CHIFFRES ?

80% des eaux usées dans le monde sont rejetées dans l'environnement sans traitement (UNESCO 2017)

Les inondations, les sécheresses et les tempêtes ont été à l'origine de près de **90%** des catastrophes naturelles (UNDRR)

2 milliards

de personnes sont affectées par le stress hydrique (ONU 2019)

L'agriculture représente près de des prélèvements d'eau (FAO)

70%



ET L'ACCÈS À L'EAU ?

2,2 milliards

de personnes n'ont pas accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre (OMS/UNICEF 2019)

4,2 milliards

Soit plus de moitié de la population mondiale manque de services d'assainissement gérés de manière sûre (OMS/UNICEF 2020)

297 000

enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies diarrhéiques causées par l'insalubrité de l'eau et des pratiques sanitaires et hygiéniques inadéquates. (OMS/UNICEF 2019)



L'EAU ET L'ONU

Quelle gouvernance ?

Qui ?



ONU-Eau travaille avec la collaboration étroite de l'OMS et de l'UNICEF.

Créée en 2003, ONU-EAU agit comme une plateforme de coordination des actions des différentes agences de l'ONU. ONU-EAU a structuré son action autour de trois axes :

- **Informersur les processus politiques et résoudre les problèmes émergents**
- **Soutenir le suivi et l'établissement de rapports sur l'eau et l'assainissement**
- **Offrir une plateforme pour permettre le dialogue entre les débats menés à l'échelle mondiale et les initiatives à l'échelle régionale. ONU-EAU a pour mandat de faciliter de ce type d'échanges pour promouvoir le travail inter organisation à l'échelle régionale. C'est le cas notamment de l'initiative ONU-EAU Afrique.**

ONU-Eau œuvre sur tous les aspects d'eau douce et d'assainissement en cohérence avec les objectifs du développement durable.

Quoi ?

Les équipes spéciales d'ONU-Eau travaillent sur les thèmes suivants : les indicateurs, le suivi et l'élaboration des rapports ; les femmes et l'eau ; l'assainissement ; les eaux transfrontalières

Comment ?

À partir d'une série de quatre programmes :

- - Programme mondial d'évaluation des ressources en eau
- - Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement
- - Programme d'ONU-Eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie
- - Programme d'ONU eau pour le plaidoyer et la communication dans le cadre de la Décennie

- Dès 1990, l'OMS et l'UNICEF ont joint leurs efforts au sein du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, programme autonome exécuté conjointement par les deux agences de l'ONU.
- Reprenant un suivi des activités jusqu'ici opéré par l'OMS, le Programme Commun a permis d'étendre la compréhension des enjeux liés à l'eau et l'assainissement au-delà du domaine de la santé des êtres humains. Ainsi, le Programme Commun OMS/UNICEF s'intéresse également à la valeur politique, sociale et culturelle de l'eau et à son importance dans le développement et l'éducation des enfants.

Les rapports mondiaux réguliers produits par le Programme sur la portée des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement facilitent la planification et la gestion du secteur. Les rapports rédigés par le Programme Commun de l'Organisation Mondiale de la Santé et du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance permettent d'évaluer les progrès réalisés en matière d'assainissement et de surveillance de l'eau en cohérence avec les objectifs définis du millénaire

Depuis 2007, les capacités d'ONU-Eau se sont vues renforcées d'un Programme pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie. Ce programme est hébergé par l'université des Nations Unies à Bonn et permet l'analyse des besoins et des lacunes d'ONU-Eau. Chaque année, ONU-Eau publie un rapport annuel sur l'assainissement et l'eau potable dans le monde – Global Assessment on Sanitation and Drinking-Water (GLAAS), rapport dont la production est coordonnée au plan technique par l'OMS.

Le programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau :

Ce programme est hébergé et dirigé par l'UNESCO. Le programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau présente un rapport mondial tous les trois ans sur la mise en valeur des ressources en eau, rapport qui permet l'évaluation des politiques et stratégies mises en place aux échelles régionales et nationales mais aussi de synthétiser les indicateurs requis pour suivre les objectifs de développement durable.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



L'Eau et l'ONU

Quelle histoire !

Les enjeux soulevés par l'accès à l'eau et son assainissement ont progressivement émergé au rang d'enjeux prioritaires des Nations Unies, grâce à une série de conférences internationales. L'histoire d'ONU-Eau s'inscrit dans une tradition de collaboration inter-agences de l'ONU.

1977

1ère conférence internationale sur l'eau. À cette occasion, s'est réuni le Groupe Intersecrétariat des Nations Unies pour les ressources en Eau afin de coordonner les activités des Nations Unies sur l'eau.

1992

Le Groupe est rattaché au Comité administratif de coordination des Nations Unies, au sein du sous-comité des ressources en eau.

1993

L'Assemblée générale des Nations Unies désigne le 22 mars comme Journée mondiale de l'eau. 10 ans plus tard, en 2003, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination crée Onu-Eau en tant que « mécanisme d'intervention » interagences.

Quelle histoire !

2005

De 2005 à 2015, ONU-Eau va coordonner la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » qui se focalise tout particulièrement sur les objectifs d'assainissement de l'eau définis par les Objectifs du Millénaire pour le développement 2000-2015.

2015

L'Assemblée générale des Nations Unies adopte les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030. L'ODD 6 vise spécifiquement à « Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ».

Grâce à ses membres et partenaires, ONU-Eau lance l'initiative de surveillance intégrée pour l'ODD 6 (IMI-SDG 6) permettant la compilation des données nationales pour rendre compte des progrès mondiaux vers l'ODD 6

2018

Lancement de la Décennie d'action pour l'eau 2018-2028 par l'Assemblée générale des Nations Unies. ONU-EAU produit, en 2018, le premier rapport de synthèse de l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement présentant l'état mondial de l'ODD 6

2023

Première Conférence de l'ONU sur l'Eau en Mars 2023

Quels accords ?

Les membres et partenaires d'ONU-Eau ont contribué à placer l'eau et l'assainissement au cœur d'accords marquants récents, tels que

- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (les objectifs de développement durable), le Cadre de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophe
- Le Programme d'action d'Addis-Abeba 2015 sur le financement du développement
- L'Accord de Paris de 2015 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.



L'Eau et la crise de la COVID-19



WASH

WATER
SANITATION
AND HYGIENE

La définition de l'accès à l'eau et de son assainissement en tant qu'Objectif du Développement Durable n°6 a mis en exergue les progrès encore nécessaires à réaliser pour l'amélioration des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, appelés par ONU-Eau, les services WASH.

Ces services ont été particulièrement sous-tension pendant la pandémie de la COVID-19. En effet, afin de prévenir la transmission de la COVID-19, une bonne hygiène des mains était indispensable. Or, dans le monde, deux établissements de soins de santé sur cinq ne disposent pas d'installations appropriées pour le lavage régulier des mains. En mars 2020, les Nations unies avertissent que des décennies de sous-financement chronique des infrastructures de l'eau exposent le monde à un risque accru de contamination par le coronavirus.

"Smart Irrigation - Smart WASH" Initiative

Le stress hydrique, c'est-à-dire le rapport entre l'utilisation de l'eau et ses réserves disponibles, a considérablement augmenté pendant la pandémie en particulier dans les régions d'Afrique centrale, combinant une injonction à l'hygiène décuplée pour juguler la pandémie à des réseaux d'irrigation très peu développés, notamment pour l'agriculture.

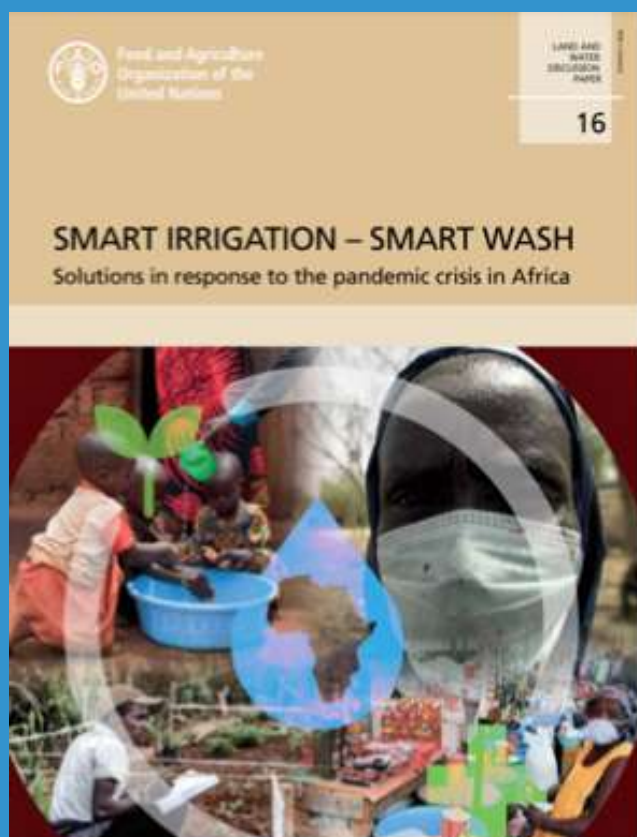


Le département Terre et Eau de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'est donc immédiatement mobilisé afin de préserver la sécurité alimentaire et de limiter les risques de transmission de la COVID-19 en Afrique. L'objectif était d'identifier les zones les plus vulnérables dans lesquelles l'installation de système d'irrigation à double voie – pour assurer à la fois l'approvisionnement en nourriture et les besoins sanitaires – était nécessaire.



"Smart Irrigation - Smart WASH" Initiative

Menant un double examen de vulnérabilité, le département Terre et Eau a pu définir des hotspots géographiques – en particulier en Afrique centrale – à l'intersection entre une forte vulnérabilité liée à la production agricole et une forte vulnérabilité liée à la propagation de la pandémie. Mobilisant les partenaires privés et locaux, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a pu préconiser des paquets d'investissement « Smart irrigation – Smart Wash » à deux niveaux d'intervention, au niveau de l'exploitation des fermes et au niveau des systèmes d'irrigation, afin de proposer une réponse holistique locale à la pandémie.



[Consulter le rapport](#)

L'Eau et l'ONU

Aide Humanitaire : l'exemple du Venezuela

Pendant la pandémie, le Venezuela a reçu plusieurs expéditions humanitaires de la part de l'UNICEF, expéditions humanitaires qui contenaient en priorité des produits destinés à améliorer la disponibilité de l'eau potable. En mai 2020, un avion transportant 12 tonnes de produits de première nécessité destinés à fournir un soutien nutritionnel et à améliorer l'accès à l'eau potable pour des milliers de familles, a atterri au Venezuela dans le cadre de la réponse humanitaire des Nations Unies. Cette livraison de l'UNICEF comprend 127.000 pastilles de purification de l'eau, 18 réservoirs à eau et 40.000 colis de soutien nutritionnel. Elle vient compléter une précédente intervention de l'UNICEF, qui a déjà livré 90 tonnes de fournitures à 189 établissements de santé, dont 38 hôpitaux, cliniques et centres de santé communautaires "sentinelles" répartis sur 13 États.

Les expéditions humanitaires des Nations Unies étaient destinées à appuyer la réponse à la pandémie de COVID-19 et à son impact socio-économique au Venezuela. « Ces aides humanitaires ont permis de fournir une aide nutritionnelle et un accès à l'eau potable à des milliers de familles et seront distribués aux centres de santé et aux communautés les plus vulnérables », a déclaré Peter Grohmann, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies au Venezuela.



Quelles perspectives d'avenir ?

Les dérèglements climatiques font peser de multiples risques sur l'approvisionnement en eau, tant pour ses usages agricoles que pour l'alimentation humaine. Si la quantité prélevée dans les ressources naturelles en eau douce reste très inférieure à la quantité globale disponible, la répartition géographique des ressources est souvent très différente de celle des populations et des besoins. L'urbanisation concentre les besoins en des zones déjà confrontées au stress hydrique. Des Etats sont confrontés à des déséquilibres croissants en ce domaine, telle la Chine, qui met en œuvre de vastes projets de transferts de ressources.

Dans de nombreuses régions du monde, y compris en Europe, la mise en œuvre de ressources nouvelles grâce aux technologies de réutilisation des eaux usées, sera indispensable pour permettre la satisfaction des besoins



WATER
ACTION DECADE
— 2018-2028 —

Les risques géopolitiques de conflits entre Etats s'intensifient : conflits amont-aval entre pays riverains du même fleuve, construction de barrages susceptibles de priver les pays aval d'une part de la ressources, pollution en amont risquant de rendre l'eau inexploitable en aval, etc. La seule voie pacifique pour maîtriser ces conflits d'usage d'une ressource de plus en plus rare et vulnérable se trouvent dans la négociation entre les parties, dans le cadre d'organismes de bassin, comme il en existe en Europe (Rhin, Danube) et en France (Comités de bassins, agences de l'eau). En ce domaine, le multilatéralisme et l'action des nations Unies seront essentiels dans les prochaines décennies.



ET LA FRANCE ?

93,3%

de la population métropolitaine utilise des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

99%

de la population française est raccordée à un approvisionnement public en eau potable (Insee)

Mais

300.000 personnes sont aujourd'hui encore privées d'un accès continu et sécurisé à l'eau potable et à l'assainissement en France

70%

du territoire métropolitain est concerné par des mesures de restriction en eau en 2019

146

litres correspondent à la consommation moyenne d'eau potable par habitant par jour en 2017

ET LA FRANCE ?

Quelle histoire ?

1964

Première loi sur l'eau, qui crée les organismes de bassins (comités de bassin, agences de l'eau) et pose le principe pollueur-payeur

1975

Directives européennes relatives respectivement à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (révisée en 1998) et au traitement des eaux urbaines résiduaires

1991

1992

Nouvelle Loi sur l'eau en France qui reconnaît l'eau comme patrimoine commun de la Nation

2000

Loi Oudin-Santini (France): Elle autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau français à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement, pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs. C'est un levier précieux pour la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée.

ET LA FRANCE ?

Quelle histoire ?

2007

- Mise en place de la Directive INSPIRE (UE): vise à établir, en Europe, une infrastructure de données géographiques pour assurer l'interopérabilité entre bases de données et en facilite la diffusion
- Mise en place de la Directive Inondation (UE): définit le cadre général dans lequel les Etats-membres de l'Union européenne organisent leur politique de gestion du risque inondation

2010

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement (France) avec la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA). La loi LEMA présente deux avancées majeures de la législation française : la reconnaissance du droit à l'eau pour tous et la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.

2020

Création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
Sous la tutelle des ministères de la Transition écologique, de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'OFB est dédié à la protection et à la restauration de la biodiversité, dans l'Hexagone et en Outre-mer

POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU ENTRE POLITIQUES SOCIALES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La gestion des ressources en eau en France s'insère dans une stratégie de développement durable et sociale, à l'image de l'ODD 6 des Nations Unies. Ainsi, ces politiques publiques se structurent autour de trois axes :

1

Assainissement

L'assainissement collectif – c'est-à-dire des habitations rattachées au réseau public - est régi en France par les communes ou les groupements de commune : il est réalisé grâce aux réseaux de collecte et aux 20 000 stations de traitement des eaux usées présentes en France

L'assainissement non-collectif correspond aux habitations qui ne sont pas raccordées au réseau public et se trouve de manière prédominante en milieu rural. En France, on compte environ 5 millions d'installations d'assainissement non collectif qui concernent 15 à 20 % de la population.

La gestion des eaux pluviales, de pair avec l'aménagement territorial durable :

Afin de structurer la politique nationale sur la question de la gestion des eaux pluviales, le ministère de la transition écologique, en partenariat avec le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et les différentes parties prenantes concernées (associations d'élus, fédérations d'entreprises privées et acteurs opérationnels, ...), a élaboré un 1er plan d'action national pour une gestion durable des eaux pluviales. Couvrant la période 2022-2024, ce plan s'appuie sur les conclusions des Assises de l'eau 2018-2019 sur les besoins remontés lors de la concertation menée auprès des parties prenantes autour du sujet de la gestion des eaux pluviales. Le plan de gestion durable des eaux pluviales permet une approche transversale de la gestion des ressources en eau à partir du dialogue entre les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire. L'axe principal de ce plan est de faire de ces eaux une ressource dans la lutte contre les effets du changement climatique. Ce plan mobilise 450 millions d'euros sur la période 2022-2024 pour le financement d'actions en faveur d'une gestion à la source des eaux pluviales en métropole.

POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU ENTRE POLITIQUES SOCIALES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2

Protection et lutte contre la pollution

La réduction de la pollution des eaux et des milieux aquatiques par les nitrates, les pesticides et les micropolluants répond à des enjeux :

- Environnementaux : réduire l'action toxique de ces produits sur la biodiversité
- Sanitaires : protéger les milieux aquatiques, c'est protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable ;
- Économiques : réduire les coûts de traitement.

La politique de lutte contre la pollution de l'eau s'articule autour de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates et les pesticides. Pour lutter contre ces polluants, les différents gouvernements ont mis en place un certain nombre de dispositifs s'insérant dans des plans de luttes transversaux:

- Le PAN : arrêté interministériel des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture pour définir les mesures de bonne gestion des fertilisants pour limiter les fuites de nitrates au niveau agricole
- Le plan Écophyto II+ : répond à une obligation européenne fixée par la directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et à une sortie du glyphosate
- Le plan micropolluants 2016-2021 : Plan unique regroupant la lutte des pouvoirs publics contre la pollution des milieux aquatiques, le « plan national micropolluants » a été élaboré pour la période 2016-2021 pour réduire les émissions de polluants et préserver ainsi la qualité des eaux de surface continentales et littorales, les eaux souterraines, le biote, les sédiments et les eaux destinées à la consommation humaine
- Un programme de surveillance des eaux souterraines a été mis en place afin de surveiller l'état quantitatif et qualitatif des eaux souterraines en France. Ce plan a été mis en place à la suite de la directive cadre 2006/118/CE adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 12 décembre 2006

POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU ENTRE POLITIQUES SOCIALES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection des ressources en eau se matérialise également par la mise en place de périmètres de protection :

- Autour des points de captable d'eau potable par les collectivités territoriales pour protéger des pollutions ponctuelles et accidentelles
- Des Zones soumises à contraintes environnementales (ZCSE)

Le dispositif des zones soumises à contraintes environnementales (ZCSE) de protection est issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Dans le cadre d'une politique globale de reconquête de la qualité de la ressource, cet outil vient en complément du dispositif des périmètres de protection, afin de lutter contre les pollutions diffuses. La désignation en ZCSE justifie la mise en œuvre d'une action spécifique de nature réglementaire, concernant notamment l'activité agricole ou l'espace dans lequel elle s'inscrit.

Accès à l'eau : politique sociale de l'eau

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a introduit dans le code de l'environnement le principe selon lequel « l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. ».

Malgré cela, jusqu'en 2019, les collectivités ne disposaient pas de la possibilité juridique de mettre en place toutes les mesures nécessaires, notamment en direction des populations précaires, pour permettre l'application concrète de ce droit.

La loi « Brottes » a autorisé 50 collectivités à déployer des dispositifs de tarification sociale ainsi que d'autres mesures en faveur de l'accès à l'eau. Cette expérimentation a démontré l'importance de la mise en place d'une « boîte à outils » locale des politiques sociales de l'eau – tarification sociale, chèque eau, allocation eau... Depuis 2019, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique permet à toutes les collectivités de France la possibilité de mettre en place une tarification sociale ou toute autre mesure en faveur de l'accès à l'eau à travers son article 15.

3

LES ASSISES DE L'EAU

Entre novembre 2018 et juillet 2020, le Ministère de la Transition écologique français a réalisé trois séquences des Assises de l'eau, ce qui a permis d'engager, à la demande du Président de la République une concertation large et inédite avec les grands acteurs de l'eau en France. Structurées en trois axes, les Assises de l'Eau ont pu définir les trois objectifs de la France :

- Protéger et restaurer ses milieux aquatiques :
- Économiser et Partager
- Améliorer la qualité des services aux usagers

Grâce à la concertation des parties prenantes, les Assises de l'eau ont permis de faire remonter les initiatives locales d'intérêt national – notamment la tarification sociale de l'eau – mais également de faire le constat de la vétusté des réseaux d'eau potable et d'assainissement et les « fuites massives » de certains d'entre eux (1 Litre sur cinq se perd dans les réseaux). Le ministère de la Transition écologique a également annoncé l'objectif de restaurer 25 000km de cours d'eau, objectif qui sera évalué par l'Office français de la biodiversité.

Ainsi, les Assises de l'eau ont montré l'importance d'initier un rapprochement des politiques de l'eau et de la protection de la biodiversité afin de poser les bases d'un développement durable social.





REJOIGNEZ L'AFNU



CONTACT

7 RUE JEAN GOUJON
75008 PARIS
00 33 (0)6 88 99 95 79
CONTACT@AFNU.FR
WWW.AFNU.FR

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

